



### Public

Toute personne voulant être secouriste du travail



### Pré-requis

⊕ Groupe de 4 personnes minimum à 10 personnes maximum

### Modalités et délais d'accès

Contact via le site internet ou par mail ([contact@cer92.asso.fr](mailto:contact@cer92.asso.fr)) – réponse sous 48 heures

Présentiel

Test de positionnement



### Durée

**14 heures**



### Lieu

Entreprise ou au CER 92



### Accessibilité handicap

Nous prenons en compte votre handicap au cas par cas et adaptons notre prestation le cas échéant sur notre Centre de Formation ou les plateformes techniques.



### Objectifs

Le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixés en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail



### Animation

Formateur SST certifié INRS à jour



### Méthode pédagogique

⊕ Évaluation formative au cours de la formation

⊕ Évaluation certificative sur les deux domaines de compétences à partir de la grille de certification



### Modalités d'évaluation

Épreuve certificative intégrant les domaines de compétences 1 et 2 selon le document de référence INRS du dispositif SST

### Sanction

Attestation de formation - Délivrance du Certificat de SST



### Législation

Loi 76-1106 du 6 décembre 1976 relative au développement de la prévention des accidents du travail  
Articles R.4141-1, R.4224-14, R.4224-15, R.4224-16 du Code du Travail



### Tarif(s)

INTER : 290€ HT / pers – INTRA : voir devis

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

## FORMATION PROFESSIONNELLE

4 avenue Laurent Cély – 92 600 Asnières – Tél 01 40 86 45 80 – [contact@cer92.asso.fr](mailto:contact@cer92.asso.fr) – [www.cer92.asso.fr](http://www.cer92.asso.fr) Association de Formation déclarée loi 1901 –

N° d'existence 11920013592 – NAF 8559A – SIRET 785283110 00068 – N° TVA intracommunautaire FR 60 785283 110



## Contenu

- **Le cadre juridique du SST**
  - Les textes en vigueur / codes pénal, civil, travail, sécurité sociale) Droits et devoirs du SST dans et hors de l'entreprise
  - Plan d'intervention
- **Rôle du SST dans l'organisation de la prévention**
  - Les différents interlocuteurs internes et externes
  - Les définitions et les statistiques INRS
  - Le mécanisme d'apparition du dommage
  - Les enjeux de la prévention
  - Les principes de base de la prévention
- **SST dans la mise en œuvre des actions de prévention** : Identifier ou repérer les situations dangereuses, et ou personnes exposées  
Supprimer ou réduire ou contribuer à réduire les situations dangereuses
- **Informier et alerter**
  - Informier les personnes compétentes de son action dans son entreprise et des situations dangereuses traitées et non traitées.
  - Alerter les secours
  - Transmettre les informations relatives au danger
  - Informier son responsable hiérarchique et ou les personnes en charge de la prévention
- **Réaliser une protection adaptée**
  - Reconnaître le danger sans s'exposer
  - Supprimer, isoler le danger
  - Soustraire la victime au danger sans s'exposer
  - A l'entreprise
- **Examiner la victime pour déterminer quelles sont les actions à mettre en œuvre en fonction du résultat à obtenir**
  - Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou de plusieurs des signes indiquant que la victime est menacée
  - Associer au(x) signe(s) décelé(s) les (s) résultats à atteindre
  - Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes l'ordre de priorité des résultats à atteindre
- **Être capable de faire alerter ou alerter**
  - Définir les différents éléments du message d'alerte
  - Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre
  - Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères définis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte
  - Définir en fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte
  - Organiser l'accès des secours sur les lieux de l'accident
- **Effectuer les gestes appropriés**
  - La victime : saigne abondamment / s'étouffe / se plaint de sensations pénibles et /ou présente des signes anormaux / se plaint de brûlures / se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements / se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment / ne répond pas, elle respire / ne répond pas, elle ne respire pas
- **Personnalisation de la formation en fonction des risques d'accidents**
  - A la profession (bâtiment, industrie chimique, etc...)

## Personnalisation de la formation en fonction des risques d'accidents selon l'entreprise